

Samedi 30 juin 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

**1^{er} juillet 2007 : ouverture totale des marchés
de l'électricité et du gaz naturel**

Le 1^{er} juillet 2007, les marchés de l'électricité et du gaz naturel seront totalement ouverts à la concurrence. Il s'agit de la dernière étape d'un processus engagé depuis plus de dix ans par l'Union européenne, afin de contribuer à la mise en place du marché unique européen.

Pour qu'une concurrence saine et loyale puisse s'installer, la CRE a veillé à ce que toutes les conditions soient réunies pour que les consommateurs qui le souhaitent puissent changer de fournisseur rapidement, simplement et sans frais.

L'ouverture à la concurrence rend possible le développement progressif d'offres commerciales variées, innovantes, mieux adaptées aux besoins de chacun et qui favoriseront la maîtrise d'énergie. Sous le contrôle des pouvoirs publics, chaque consommateur sera désormais plus fort face aux fournisseurs, et l'ouverture totale à la concurrence ne remettra en cause ni la qualité de l'énergie, ni la continuité du service public.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel étaient ouverts aux consommateurs professionnels. Contrairement à une idée trop répandue, en électricité, les offres de marché pour les petits consommateurs professionnels alimentés par des fournisseurs alternatifs (soit 300 000 entreprises) sont inférieures aux tarifs réglementés.

Pour que chaque consommateur puisse être parfaitement informé, la CRE a mis en place un site Internet (www.energie-info.fr), en liaison avec le médiateur national de l'énergie et les pouvoirs publics. On y trouve notamment la liste des fournisseurs qui se sont engagés à faire des offres aux clients résidentiels. Elle a également ouvert un centre d'appel téléphonique (N° Azur 0 810 112 212).

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –
Fax. 01.44.50.42.75 – christophe.feUILLET@cre.fr